Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260831-D20260831_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/08/2026

Référence
20260831-01

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 22 Contre : Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 01/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/08/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. JAHIER Pierre (pouvoir à M. COLLEC), Mme GUIMENEZ Delphine (pouvoir à M. FORGET) et M. LE ROUX Franck (pouvoir à Mme DESCHAMPS-NICOLAS).

Absente : Mme LEFIEVRE Claire

A été nommé secrétaire : M. TRACOL

D20260831-01 – Renouvellement du compte à terme – Leg Le Manac'h

Le compte à terme ouvert le 1er octobre 2023 pour un montant de 89 000€ est arrivé à échéance le 30 septembre 2026.

Vu l'article 116 de la Loi de finances pour 2004 ;
Vu l'article 1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu du montant de notre trésorerie, il est proposé au conseil municipal de renouveler ce placement sur le compte ouvert auprès du Trésor Public, avec capital garanti et intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales.

Le montant du placement serait de 89 000€, pour une durée de 1 an, à compter du 1er octobre 2026. En cas de retrait anticipé, le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- Approuve le renouvellement de ce placement de 89 000 €, provenant du leg Le Manac'h, sur un compte à terme ouvert auprès du trésor public, pour une durée d'un an,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGE